



VILLE DE SAINTE-ADELE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2016, adoptait le règlement suivant :

« Règlement 1241 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2017. »

Le règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et est actuellement déposé au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet «Publications».

DONNÉ À SAINTE-ADELE, ce 28 décembre 2016.

Le greffier adjoint
Yan Senneville, OMA